

## La Gouvernance de la profession d'avocat (Encore et toujours)

---

Avec le changement de leader, on aurait pu penser que la hache de guerre aurait été enterrée. Le Bâtonnier Charrière-Bournazel, démissionnaire en cours de mandat, a été remplacé par le consensuel Bâtonnier Burguburu, à la tête du Conseil National des Barreaux.

Le Bâtonnier Féral-Schuhl a été remplacé par le Bâtonnier Sur à la tête du Barreau de Paris. Toutefois la conduite des deux bâtonniers de Paris est identique. Critiques pour le CNB, ils ont décidé de ne pas y participer. Le Bâtonnier Sur est allé plus loin en créant une commission des Affaires Publiques, en réalité cellule de lobbying pour le Barreau de Paris sans avoir qualité pour représenter la profession. Au reste l'on peut se demander dans ces actions de concurrence où est passée la Conférence Nationale des Bâtonniers de la France et d'Outre-mer, qui comprend tous les barreaux de province et vient de se réunir pour son congrès annuel à Paris.

Cette division, bien que n'étant pas nouvelle, et précisément parce qu'elle n'est pas nouvelle, affaiblit considérablement la profession et on ne jurerait pas que la Chancellerie la maudisse (diviser pour régner). Pendant ce temps d'autres professions organisées, les notaires et les experts comptables, qui parlent d'une seule voix, se placent mieux lorsqu'il faut discuter du périmètre du droit et des activités juridiques accessoires en ce qui concerne les experts comptables.